

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE DOLE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du**  
**Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE**

La Vice-présidente du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale de DOLE  
certifie que la présente délibération a été  
affichée aux lieux accoutumés le : 07/07/2022

SEANCE DU : **VINGT-NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX**

Présidente : Frédérique DRAY  
Secrétaires : Jacqueline MANGIN, Laurent CONREUX

Date de convocation : 17 juin 2022  
Nbre de membres du C.A. en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 12  
Nbre de membres votants : 16

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN-MAITENAZ  
Blandine, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle,  
BUSSIERE Pierrette, DEJEUX Jacqueline,  
GRAVIER Maria-Del-Mar  
MM CUINET Jean-Pierre, DRUET Timothée,  
MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusé avec procuration de vote :

M GAGNOUX Jean-Baptiste à Mme DRAY Frédérique  
M GOMET Nicolas à M DRUET Timothée  
Mme GRUET Justine à Mme ANTOINE Patricia  
Mme NICOLET Joelle à Mme GIROD Isabelle

Excusés sans procuration de vote :

M CIGLIA Fabrice

N : 22.06.29.14

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET  
PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET BUDGET ANNEXE DU  
SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE (Comptabilité M 14)**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale et du budget annexe du service de portage de repas à domicile.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement à affecter de 163 778,99 euros comprenant un résultat de l'exercice 2021 de 50 273,04 euros et un résultat antérieur reporté de 113 505,95 euros sur le budget principal.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat d'investissement à affecter de 112 214,691 euros, comprenant un résultat de l'exercice 2021 de 8 163,27 euros et un résultat antérieur reporté de 104 051,64 euros sur le budget principal.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement à affecter négatif de 13 331,91 euros comprenant un résultat négatif de l'exercice 2021 de 15 200,97 euros et un résultat antérieur reporté de 1 869,06 euros sur le budget annexe du service de portage de repas à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AFFECTE** les résultats comme suit :

Pour le budget principal du CCAS :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021		
Résultat à affecter au 31/12/2021	Excédent	163 778,99 €
	Déficit	/
Excédent		
-	Exécution du virement à la section d'investissement	/
-	Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	/
-	Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)	163 778,99 €
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		/

Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2021		
Résultat à affecter au 31/12/2021	Excédent	112 214,91 €
	Déficit	/
Excédent		
-	Exécution du virement à la section d'investissement	/
-	Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	/
-	Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 001)	112 214,91 €
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 001)		/

Pour le budget annexe du service de portage de repas à domicile :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021		
Résultat à affecter au 31/12/2021	Excédent	/
	Déficit	13 331,91 €
Excédent		
	Exécution du virement à la section d'investissement	/
	Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	/
	Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : compte R 002)	/
Déficit		
Déficit à reporter (compte D 002)		13 331,91 €

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

\* Sous-préfecture,

\* C.C.A.S. (2)

\* Trésorerie Principale ;

Pour extrait certifié conforme.

La Vice-présidente du C.C.A.S.

Frédérique DRAY

